



Retour d'un français de l'étranger en France

Par **vs245**, le **18/12/2009** à **18:18**

Bonjour,

Mon frère, lequel a séjourné pendant plus de 8 ans à l'étranger (Afrique de l'ouest) vient de gagner définitivement la métropole

D'emblée se posent des difficultés d'insertion:

- financières, logement, et emploi, emploi cadre etc..etc.. sans parler de son âge (61 ans demain)

-Quelles sont les aides auxquelles il peut prétendre assez rapidement, afin de lui procurer le minimum vital

Tous bons conseils seront les bienvenus

Cordialement

Par **chris_idv**, le **19/12/2009** à **00:40**

Bonjour,

Lorsqu'une personne se trouve en situation de détresse financière, il est naturel de faire jouer les structures de soutien et d'entraide mises en place par la société. Pourtant, la loi prévoit que le premier réseau de solidarité qui doit jouer est celui de l'entraide **[s]familiale[s]**.

Les membres d'une famille ont ainsi l'obligation d'aider celui d'entre eux qui se trouverait dans le besoin: c'est le principe de l'obligation alimentaire.

Sont concernés par l'obligation alimentaire:

Les enfants envers leurs parents et autres ascendants (Article 205 du Code civil)

Les gendres et belles-filles envers leurs beaux-parents (Article 206 du Code civil)

Les époux entre eux (Article 214 du Code civil)

L'adopté envers l'adoptant et inversement (Article 367 du Code civil)

Les personnes tenues à cette assistance sont désignées sous le terme de «débiteurs d'aliments».

C'est à eux que l'on peut faire appel lorsque les revenus des personnes âgées ne suffisent pas.

Suggérez également à votre frère de rencontrer une assistante sociale.

Les associations caritatives enfin pourront également utilement orienter et assister votre frère:

<http://association.emmaus.fr/>

<http://www.restosducoeur.org/>

Salutations,